



Rencontre avec M. BECHU
Ministre de transition écologique et de la cohésion des territoires
Mardi 6 septembre 2022 - Hôtel Rocquelaure

Communiqué

Le SNOPA, organisation composante de la Fédération Équipement-Environnement, était présent pour exprimer le 6 septembre ses revendications sur la situation de tous les OPA devant le ministre. Nous l'avons interpellé :

Par un appel au soutien du ministre pour sortir les OPA de la situation qui les conduits à une disparition et à la perte de leurs missions indispensables à notre ministère.

Pour qu'il relève le défi de la confrontation devant la Fonction publique et Bercy qui n'ont qu'une vision comptable du problème, afin d'obtenir des recrutements indispensables à la continuité du service public, au maintien de notre patrimoine et à la sécurité des citoyens. Alors que le ministère des Armées à l'accord de la Fonction publique pour des recrutements d'ouvriers d'État.

Pour porter une revalorisation importante et conséquente de toute la grille de salaires OPA **avec un pied de grille ouvriers à 2000€** qui reconnaîtrait la qualification et les compétences des OPA afin de pallier le retard accumulé depuis des années, **endiguer le tassement de la grille et répondre à l'inflation galopante.**

Pour demander et décider la Fonction publique à **supprimer l'abattement de zone**. Comment peut-on imaginer des réductions de salaires à l'échelle de notre territoire en 2022 ? impactant le salaire, les primes, les HS, la pension. Ce qui était peut-être « vrai » en 1940 (date de son application), ne l'est plus aujourd'hui.

Pour qu'il s'engage à **améliorer l'ensemble du régime indemnitaire des OPA**, Prime de rendement, Prime de métier, prime d'ancienneté à 30% par le reversement de la prime d'expérience. Mais aussi les compensations non attribuées aux OPA comme la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat)

Pour qu'il donne les directives claires dans les services afin de **garantir une meilleure gestion des OPA, plus égalitaire** et plus souple des mesures notamment sur la mobilité, les déroulements de carrière, les promotions, la position d'activité, les conditions de travail et l'exposition aux dangers, le droit à l'information retraite, l'application équitables des mesures catégorielles, la maladie, le droit aux congés bonifiés aux OPA...

Pour **poursuivre le travail engagé de la révision des règles statutaires**, en concertation avec les organisations syndicales qui permettra de pérenniser le statut OPA pour recruter.

La Loi 3DS, valide le processus de transfert des missions des DIR vers les collectivités territoriales. Une bilatérale le 15 septembre avec le SNOPA va nous éclairer sur les demandes des collectivités dans sa mise en oeuvre. Pour rappel nous avons saisi la DRH en mars par un courrier sur les failles qui guettent les OPA dans le transfert. Pas de réponse, nous serons vigilants.

Peu de réponse du ministre : nous compterons les OPA avec la mise en œuvre de la loi 3DS. Quel MEPRIS !!!! ses conseillers (DirCab, Conseiller social et DRH) sont restés muets...

Le SNOPA continue de marteler les failles de ces systèmes de gestion, de rémunération, de transfert, de restructuration.

Soutenez le SNOPA-CGT, dans son combat contre les inégalités et les injustices envers les OPA.

Le SNOPA : LE syndicat national garant du droit et proche des OPA.

Ensemble nous obtiendrons des avancées.

Ensemble le 29 septembre mobilisons-nous